Rentrée 2014/2015

Sécurité sociale **étudiante**

INSCRIPTION Mode d'emploi

Afin que votre établissement puisse procéder à votre inscription et que Vittavi effectue l'ouverture de vos droits à la Sécurité sociale étudiante pour le remboursement de vos dépenses de santé, certaines pièces justificatives sont à remettre rapidement.

Pièces à fournir pour le remboursement de vos dépenses de santé

	Votre âge 16/19 ans	Votre âge 20/28 ans	En complément si vous n'avez pas votre numéro de Sécurité sociale : Né en France	En complément si vous n'avez pas votre numéro de Sécurité sociale : Né à l'étranger
Copie de l'attestation Vitale de votre parent (sur laquelle vous êtes mentionné)	✓ ✓			
Preuve de votre affiliation (copie de votre attestation d'inscription, quittance de vos droits ou du volet n°2 du formulaire Cerfa 1205 précisant Vittavi comme centre payeur de Sécurité sociale)	✓	✓		
Numéro de Sécurité sociale personnel (pas celui des parents)	✓ ✓	✓ ✓		
Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE) à votre nom	✓	✓		
Formulaire de déclaration de votre médecin traitant	✓	✓		
Attestation de bourse provisoire ou définitive (si vous en bénéficiez)	✓	✓		
Photocopie d'une pièce d'identité			✓	✓
Extrait d'acte de naissance (traduit si nécessaire par un traducteur assermenté)				✓
Copie d'un titre de séjour en cours de validité pour les étudiants étrangers nés hors EEE* (convocation ou récépissé acceptés)				✓ ✓

✓ **À remettre à Vittavi**

Vittavi - Service Affiliation
Parc d'activités de la Grande Plaine
Impasse Henri Pitot - CS 55876 - 31506 Toulouse Cedex 5

Vittavi - Service Affiliation
Spécial Île de La Réunion
Bât. B - 16 bis rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

✓ **À remettre à votre établissement**

* Espace Économique Européen.

La carte Vitale

Un moyen simple et rapide de se faire rembourser

Votre carte Vitale est personnelle

Vous avez déjà une carte Vitale :
Il vous suffit de la mettre à jour à compter d'octobre 2014 et à l'occasion de tout changement de situation (déménagement, enfants, bénéficiaire de la CMUc...) et de l'utiliser auprès de vos professionnels de santé (médecins, pharmaciens...).

Vous n'avez pas de carte Vitale :
Dès que votre établissement nous transmettra votre dossier, nous demanderons sa fabrication.

En attendant de la recevoir, vous pourrez télécharger dans votre Espace Adhérent sur vittavi.fr une « attestation de droits » qui vous permettra de bénéficier du tiers payant auprès des professionnels de santé.

Vos remboursements en pratique

Vous avez utilisé votre **carte Vitale** et vous avez payé

VOUS ÊTES REMBOURSÉ après traitement de votre dossier sous 48h.

Vous avez utilisé votre **carte Vitale** et vous n'avez pas payé

LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ qui vous a fait bénéficier du tiers payant *(dispense d'avance de frais)* est remboursé directement par **Vittavi.**

Vous n'avez pas utilisé votre **carte Vitale** et vous avez payé

VOUS ÊTES REMBOURSÉ par virement immédiat en déposant votre feuille de soins dans une agence **Vittavi** ou en l'envoyant par courrier *(accompagnée de votre RIB uniquement à la première demande de remboursement)*, à l'adresse suivante :

Vittavi - Service Prestations
353 boulevard du Président Wilson - CS 31868
33079 Bordeaux Cedex

Vittavi - Service Prestations
Spécial Île de La Réunion
Bât. B - 16 bis rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

L'Assurance Maladie — Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion — msa santé famille retraite services — RSI

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ÉTUDIANTS

Sécurité Sociale Étudiante
Vittavi Mutuelle

Mutuelle étudiante de proximité membre du Réseau national emeVia

Réseau emeVia

0825 825 715 (0,1254€HT/min depuis la France et un poste fixe + TVA en vigueur)

Spécial Île de La Réunion 0262 47 78 76 (prix d'un appel local depuis La Réunion)

www.vittavi.fr

Votre **attestation Sécurité sociale** est disponible :

Sécurité Sociale Étudiante
Vittavi Mutuelle
Réseau emeVia
l'Assurance Maladie
Voici votre attestation d'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale Vittavi
Cette attestation est à utiliser pour toutes vos relations avec les professionnels de santé. Elle vous indique les informations relatives à votre affiliation à la Sécurité sociale étudiante Vittavi. Conservez-la et présentez-la systématiquement pour faire valoir vos droits et bénéficier du tiers payant chez les professionnels de santé le pratiquant.
DURAND NATHALIE
RES DU GOELAND ARGENTE
8 RUE DE LA CORNICHE
31400 TOULOUSE
attestation de droits
Organisme d'affiliation
Code gestion
Date début droit
N° de Sécurité sociale
99 311 0617 7
25
01/09/2013
2 94 05 49 586 157 80
Assuré et bénéficiaire(s)
né(e) le
DURAND NATHALIE
Droits jusqu'au 31/12/2014
08/05/1994
attestation à conserver
Pensez à mettre à jour votre carte Vitale
dans vos agences Vittavi, Caisses Primaires d'Assurance Maladie, chez les professionnels de santé...
Pour plus d'informations voir au dos

Sur internet
www.vittavi.fr

ESPACE ADHÉRENT

Par téléphone
0 825 825 715
(depuis un poste fixe, 0,1254€HT/min + TVA en vigueur)

Spécial Île de La Réunion **0262 47 78 76**
(prix d'un appel local depuis La Réunion)

Dans les **agences Vittavi** :

AGENCES

- **Bayonne** 64100
  20 allées Paulmy
  05 59 59 40 30
- **Bordeaux** 33000
  21 place de la Victoire
  05 57 95 07 01
- **Limoges** 87000
  41 rue des Tanneries
  05 55 32 50 60
- **Pau** 64000
  10 place G. Clemenceau
  05 59 80 05 05
- **Pessac** 33600
  Rue Pujol
  05 56 45 83 97
- **Toulouse** 31000
  7 rue des Lois
  05 61 21 75 91
- **Toulouse** 31500
  Parc d'activités
  de la Grande Plaine
  Impasse Henri Pitot
  05 62 73 55 56
- **ÎLE DE LA RÉUNION**
  Saint-Denis 97400
  - Bât. B
    16 bis rue Jean Chatel
    02 62 47 78 76
  - Espace de la Vie étudiante
    Local 102
    Université de La Réunion
    15 avenue René Cassin
    02 62 29 38 41

PERMANENCES

- Agen 47
- Aire-sur-l'Adour 40
- Albi 81
- Auch 32
- Bergerac 24
- Biscarrosse 40
- Blaye 33
- Bordeaux 33
- Brive La Gaillarde 19
- Castillon La Bataille 33
- Castres 81
- Colomiers 31
- Condom 32
- Coutras 33
- Dax 40
- Langon 33
- La Teste de Buch 33
- Lesparre 33
- Libourne 33
- Marmande 47
- Mimizan 40
- Mont-de-Marsan 40
- Muret 31
- Périgueux 24
- St-Jean-de-Luz 64
- St-Vincent-de-Tyrosse 40
- Tarbes 65
- Villeneuve-sur-Lot 47

ÎLE DE LA RÉUNION
- Le Tampon 974

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ÉTUDIANTS

Mutuelle étudiante de proximité membre du Réseau national emeVia

Sécurité Sociale Étudiante
Vittavi Mutuelle
Réseau emeVia

Vittavi, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Siren n° 775 584 980 est intégralement substituée par Myriade, Siren n° 382 968 865. Vittavi est une mutuelle de l'union Eovi. Crédits photos : emeVia. Ne pas jeter sur la voie publique. VTV578 - 04/14.